

Image not found or type unknown



Caution salle de sport encaissé

Par **duck060106**, le **11/05/2015** à **12:09**

Bonjour,
je me suis inscrit a la salle de sport au mois de decembre je paye en mensualisations dernièrement m'etant blessé muni d'un certificat medical je me suis rendu a la salle de sport leur expliquant que je ne pouvais plus pratiquer de sport et que je souhaiter annuler mon abonnement comment je devais faire .
la personne de l'accueil m'a dis que c'était pas possible que je devais continuer a payer aujourd'hui je regarde mon compte le cheque de caution de 910 euros donner lors de mon inscription a ete debiter comment dois je faire ? avez vous un code de loi que je peux mettre dans mon courrier recommandé pour leur demander le remboursement de ce cheque svp ?
merci d'avance

Par **Lag0**, le **11/05/2015** à **13:15**

Bonjour,
Si le contrat ne prévoit pas de résiliation anticipée, vous devez bien continuer de payer votre abonnement jusqu'au moment prévu pour la résiliation (qu'il vous faudra faire suivant la procédure prévue).
Si vous avez cessé de payer, il est normal que le chèque de caution ait été utilisé pour cela.